



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Rapport 2021 du médiateur de l'AMF

20 avril 2022

Le médiateur de l'AMF publie son rapport 2021. Une année de records pour la médiation de l'AMF : +33% de dossiers reçus, +41% de dossiers traités et +51% d'avis rendus. Outre les problématiques récurrentes comme les PEA et leur transfert ou l'épargne salariale, l'année a été marquée par de nombreux litiges sur l'exécution des ordres de bourse et les opérations sur titres.

[↓ Télécharger le contenu](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02